

## LES FACULTÉS DE RÉSILIENCE D'UNE PROFESSION

La situation que nous vivons est exceptionnelle à plus d'un titre.

D'une ampleur inégalée, la Pandémie a frappé de plein fouet le monde, et singulièrement nos populations, dans des proportions jusqu'ici inconnues. Qu'il s'agisse des effets sanitaires, des décisions prises pour le combattre, le Covid-19 devrait changer nos modes de vie et imposer à la société, comme à l'entrepreneuriat, une nouvelle organisation.

Dès le début de la crise, la Caisse Congés BTP a souhaité répondre aux préoccupations des adhérents et des prestataires en les accompagnant.

Le Conseil d'administration a pris des mesures permettant de prendre les congés par anticipation, de prolonger la période de prise de congés en cours ou de bénéficier de délais de paiement supplémentaires d'une durée maximum de 3 mois en fonction de la date d'exigibilité de la déclaration concernée, de supprimer les majorations pour les déclarations exigibles à compter du 16 Mars 2020 et de suspendre les procédures contentieuses à partir du 16 Mars.

Le déploiement de la dématérialisation de nos services, entrepris depuis quelques années, nous a permis, malgré la complexité et le caractère inattendu de cette situation, d'y faire face. Nous pouvons nous réjouir que l'appui aux entreprises et aux salariés n'ait connu aucune interruption. Dès le premier jour du confinement, la Caisse a été opérationnelle en essayant de répondre au quotidien aux préoccupations des adhérents et des salariés. Force est de constater que la mobilisation, l'implication, la disponibilité et la capacité d'adaptation de l'institution et de son personnel se sont confirmées durant cette période.

Dans le même temps, nous avons assumé notre rôle aux côtés des organisations professionnelles. La Caisse a mis à disposition ses ressources pour évaluer au plus près la situation de la profession au regard des dispositifs exceptionnels ou lui permettre de disposer d'informations nécessaires à la poursuite de l'activité. Congés BTP a donc pris toute sa place au cœur du dispositif de la profession.

A l'heure du déconfinement, nous poursuivons notre accompagnement auprès des entreprises, des salariés et des organisations professionnelles dans le but de retrouver une activité normale et de limiter les conséquences de cette crise sanitaire.

Certes, la situation est inquiétante mais la capacité de résilience des entreprises du secteur du BTP des Antilles et de la Guyane n'est plus à prouver.

C'est en cette force que nous croyons.



J. GADDARKHAN



O. MANTEZ



Y. HONORÉ